

Article 1 : Objet du Concours des maisons et jardins fleuris.

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il a pour objectif de favoriser le fleurissement de la commune de Percy-en-Normandie (et ses deux communes historiques, Percy et Le Chefresne) afin d'offrir un cadre de vie plus agréable à l'œil. Il est ouvert à tous les résidents et se veut un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Article 2 : Inscription.

Ce concours libre et gratuit est ouvert à tous les habitants de la commune. Chacun peut s'inscrire en retournant à la mairie le bulletin d'inscription soit par mail à accueil@percynormandie.fr, soit par courrier à « Mairie de Percy-en-Normandie, Place Cardinal Grete, 50410 Percy-en-Normandie », soit directement à l'accueil de la mairie. **La clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2024.** Si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant, la municipalité se réserve le droit d'annuler le concours.

Article 3 : Catégories.

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des 2 catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Maisons fleuries (< 50m² de terrain fleuri)
- Catégorie 2 : Jardins fleuris (> 50m² de terrain fleuri)

Les membres du jury, le personnel communal et les élus pourront s'inscrire « hors concours » (pas de classement ni de récompense).

Article 4 : Critère de sélection.

Les éléments d'appréciation pris en compte pour la notation sont les suivants :

- ✓ Le cadre végétal, la vue d'ensemble pour les visiteurs.
- ✓ La qualité de la floraison : aspect esthétique, harmonie des formes, couleurs et volumes.
- ✓ La quantité du fleurissement : aspect technique, nombre des végétaux utilisés en rapport avec la taille du jardin ou de la maison.
- ✓ La propreté et les efforts faits en matière d'environnement immédiat, (arrosage en récupération d'eau, engrais naturel...)
- ✓ La recherche faite en matière d'associations végétales.
- ✓ La pérennité du fleurissement : le jury se réserve le droit s'il le souhaite, de repasser jusqu'à la fin de l'été, afin de juger du bon suivi et de l'entretien du fleurissement présenté.

Article 5 : Composition du jury.

Placé sous la présidence de Monsieur le Maire, le jury de 6 personnes est composé d'un membre du conseil municipal, de deux agents des services techniques ainsi que de 3 professionnels. Le jury effectuera un passage entre le 16 et le 30 juin. Il est possible qu'un second passage soit effectué si nécessaire afin de valider les résultats. Les participants s'engagent à accueillir le jury lors de ces possibles visites.

Article 6 : Photos.

Les participants acceptent sans contrepartie que les photos de leurs maisons et jardins soient réalisées par les membres du jury et autorisent la publication de celles-ci lors de la projection d'un diaporama, dans les bulletins municipaux, sur le site internet de la commune, les réseaux sociaux, une éventuelle exposition et dans la presse locale...

Article 7 : Résultats et remise des prix.

Chaque participant sera personnellement informé par courrier de la date de remise officielle des prix. Durant cette cérémonie, qui aura lieu aux Jardins du Vaudinet, à Percy, le classement sera annoncé et les prix (lots) remis. La diffusion des résultats paraîtra sur le site internet de la commune, les réseaux sociaux et dans la presse locale.

Article 8 : Acceptation du règlement du concours.

Les participants inscrits au concours des maisons et jardins fleuris de la commune de Percy-en-Normandie acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Il s'agit d'un concours avant tout convivial qui permettra par votre participation d'améliorer l'esthétique de notre commune et cela, pour le plaisir de tous.

BULLETIN D'INSCRIPTION

CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS 2024

PERCY-EN-NORMANDIE.

Nom :

Prénom :

Tél :

Mail :

Adresse :

.....

.....

- Catégorie 1 : Maisons fleuries (< à 50m² de terrain)
- Catégorie 2 : Jardins fleuris (> à 50m² de terrain)

Formulaire d'inscription à retourner avant le 15 juin 2024 :

- Par mail accueil@percynormandie.fr
- Par courrier Mairie de Percy-en-Normandie
Place Cardinal Grente
50410 Percy-en-Normandie
- Ou directement à l'accueil de la mairie.

Règlement complet du concours au dos du bulletin, retrouvez-le également sur le site percynormandie.fr
Ou à l'accueil de votre mairie.